



Yverdon-les-Bains

Politique jeunesse

2025-2028



Sommaire

1 Contexte	4
2 Principes de base	7
3 Portrait de la jeunesse à Yverdon-les-Bains	8
3.1 Portrait chiffré	8
3.2 Portrait qualitatif : observations de terrain	10
4 Missions	11
5 Secteur jeunesse	12
5.1 Présentation Introduction	12
5.2 Valeurs Introduction	12
6 Publics	14
7 Axes d'interventions	16
8 Enjeux contextuels futurs	21
9 Axes de développement pour les cinq prochaines années	22
10 Bases légales	25
11 Sources documentaires	26

1 Contexte

Introduction

Qu'entend-on par « jeunesse yverdonnoise » ? Nous comprenons ici les personnes âgées de 11 à 25 ans, vivant à Yverdon-les-Bains ou entretenant des liens étroits avec la commune, de par les loisirs ou la formation par exemple. Il convient ensuite de rappeler que le Service jeunesse et cohésion sociale n'a pas le monopole sur la politique jeunesse. En effet, cette catégorie de la population est bénéficiaire de manière transversale de politiques publiques menées par différents services et domaines, allant de la sécurité publique à la gestion des bâtiments en passant par la mobilité, la culture, la durabilité, le sport, l'aménagement urbain, l'environnement ou les ressources humaines. Tous les services intègrent dès lors les jeunes dans leurs actions, et participent ainsi à la politique de la jeunesse.

Le présent document se concentre sur la dimension sectorielle de cette politique, posant le JECOS et son secteur jeunesse comme pôle de compétence central sur cette population, mais il se veut également un guide d'action et un point cardinal permettant l'appréhension coordonnée des enjeux concernant la jeunesse au sein de la Commune, pour une action concertée des différents services impliqués.

Situation générale

Globalement, les observations des différentes professions concernées en attestent : la jeunesse yverdonnoise va, dans son ensemble, bien. De nombreuses initiatives en sont issues, témoignant de son dynamisme et de sa créativité. Toutefois, quelques faits divers commis par une minorité, largement repris par les médias et le monde politique, ont contribué à diffuser une mauvaise image de la jeunesse et à péjorer l'attractivité générale de la ville. La crise sanitaire et ses lourds impacts sociaux et économiques ont beaucoup dégradé la situation des jeunes les plus à risque : leur santé mentale est devenue plus préoccupante, tout comme leur intégration socioculturelle.

Si le sujet de la jeunesse au cœur d'un problème public est largement repris par les élu-es, force est de constater qu'il n'y a pourtant pas de

politique publique formalisée sur le sol communal. Mais s'il n'y a pas de base légale ou de règlement communal, le sujet est thématiqué par les professionnel·les de l'action sociale et fait l'objet d'actions publiques concrètes depuis plusieurs années. Les jeunes yverdonnois·es peuvent se retrouver confronté·es à certaines situations (difficultés financières et sociales, environnement familial, éléments psychologiques, formation, désœuvrement, dépendance) qui leur font courir un risque de précarisation. On observe également un risque d'exclusion professionnelle, sociale, culturelle et politique de ces jeunes. Cela peut finalement les amener à se montrer eux-mêmes et elles-mêmes sources de problèmes publics, comme par exemple la délinquance.

Enjeux pour l'autorité de proximité

Conjuguer le besoin des autorités de maintenir l'ordre et de faire respecter les règles, et celui des jeunes de s'approprier l'espace public et de faire des expériences, est au cœur de la mission d'une administration de proximité. En cela, les éducateur·trices jeunesse peuvent jouer le rôle de médiateur·trices et assurer la cohésion sociale.

L'éducatrice ou éducateur fonctionne ici comme « un·e interprète », qui permet la communication entre deux mondes ne parlant pas le même langage : les autorités et les jeunes. Il permet aux autorités de se sentir soutenues dans l'accompagnement de cette population dite à risques dans le sens où les jeunes qui fréquentent les activités proposées sont souvent ceux que l'on retrouve sur l'espace public « à zoner », ou qui pourraient potentiellement créer des problèmes sur l'espace public.

Organisation communale

Jusqu'en 2017, le travail avec la jeunesse était intégré au secteur du travail social de proximité, qui comprenait à la fois l'animation socioculturelle et les démarches communautaires pour les quartiers, les jeunes, les seniors et les personnes marginalisées, de manière non spécifique. En 2017, un

secteur jeunesse spécifiquement dédié a été créé, qui a vu depuis ses ressources croître régulièrement. Le responsable de cette entité a la double casquette, selon le référentiel des titres dans le domaine, de délégué à la jeunesse, qui comprend les tâches de soutien à la citoyenneté et de lien avec les associations, et de responsable du secteur jeunesse, et donc des équipes de travail social de proximité. Ces dernières sont actives sur deux champs d'action distincts : l'animation socioculturelle (activités et loisirs) et le travail d'éducation et de prévention (suivis particuliers et éducation de rue). Il s'agit d'une spécificité locale, car ces dimensions du travail jeunesse ne sont pas toujours réunies en une même entité administrative : le ou la délégué-e à la jeunesse a parfois ses fonctions propres, sans forcément de lien aussi étroit avec les travailleur-euses sociaux-ales hors-murs, qui peuvent être rattachés à des institutions plutôt que directement à l'administration communale. La Ville d'Yverdon-les-Bains a elle fait le choix, les publics- cibles comme les bénéficiaires étant les mêmes, de rassembler les missions extra-scolaires à destination de cette population.

La présente démarche a donc pour objectif de donner un cap, une vision de la politique et des besoins identifiés concernant la jeunesse à Yverdon-les-Bains, mais aussi de la décliner en axes d'intervention et en mesures. Ce document se veut un outil de positionnement de la Municipalité, un guide pour le JECOS mais également pour les autres services sur la direction souhaitée en matière de politique de la jeunesse. Enfin, cette politique a vocation à se montrer durable, tout en étant la plus précise possible, et surtout adaptable à l'évolution de la situation pour la période 2024-2028.

Il convient également de préciser que l'action communale n'a pas l'exclusivité des jeunes : elle s'inscrit dans un réseau, dans une logique de complémentarité et de subsidiarité avec le monde associatif et les instances cantonales et fédérales. La présente politique n'a pas vocation à changer cet état de fait, mais bien au contraire de donner une base solide pour un renforcement de ces liens et échanges, en gardant comme principe fondamental que l'important n'est pas d'où viennent les initiatives mais bien ce qui est proposé à destination de la jeunesse yverdonnoise.

2 Principes de base



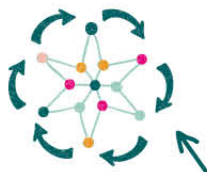
Les enfants et les jeunes sont des personnes à part entière, titulaires de droits et devoirs en vertu notamment de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (1989) ratifiée par la Confédération en 1997.

Les enfants et les jeunes peuvent exercer eux-mêmes leurs droits selon leur âge et leur capacité de discernement.



Le soutien des autorités publiques aux activités extrascolaires des jeunes favorise leur intégration sociale, culturelle et politique, et renforce les rapports entre les générations (cohésion sociale).

Les collectivités publiques associent des groupes de jeunes à l'organisation de manifestations ou à des processus décisionnels qui les concernent (« réflexe jeunes »).



Les jeunes sont pleinement acteurs et actrices de la vie sociale et politique sur les questions qui les intéressent.



Les autorités publiques apportent un soutien administratif, logistique et financier aux activités extrascolaires des jeunes.

Ces principes de base sont issus du document « professionnel-le-s du domaine de la promotion et du soutien à la jeunesse dans le canton de Vaud » Lausanne 2019.

3 Portrait de la jeunesse à Yverdon-les-Bains

3.1 | Portrait chiffré

S'il est difficile de trouver des données chiffrées sur les jeunes, quelques observations sont malgré tout possibles, parfois par analogie avec les statistiques nationales.

En juillet 2023, on comptait 5'237 jeunes de 11 à 25 ans résidant sur la commune d'Yverdon-les-Bains. Toutefois, lorsqu'on parle de la jeunesse yverdonnoise, il faut également tenir compte des jeunes qui ne résident pas à Yverdon-les-Bains, mais qui y passent en journée ou en soirée, pour leurs études (CPNV, HEIG-VD, Gymnase, centres de formation...), pour leurs démarches administratives ou pour leurs loisirs.

Diversité

53% des jeunes résidant sur sol yverdonnois possèdent la nationalité suisse, 47% d'entre eux sont de nationalité étrangère, issus de 127 nations.

Jeunes bénéficiaires de l'aide sociale

Le taux pour Yverdon-les-Bains est de 7%. Le taux moyen en Suisse de bénéficiaires de l'aide sociale chez les jeunes adultes (18-25 ans) était de 3,5% en 2021 (source <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.html>); il faut ici préciser que les villes sont régulièrement au-dessus de la moyenne nationale.

Formation

Une étude de l'Office fédéral de la statistique sur les jeunes hors du système de formation permet plusieurs observations, au niveau national.

- En 2018, 62,2% des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale n'avaient pas obtenu une première certification du degré secondaire II, contre 9,6% pour la population globale (OFS, 2020b; 2020c).
- En 2022, 6,8% des jeunes âgé-es de 18 à 24 ans se retrouvent en dehors du système de formation sans disposer de titre du degré secondaire II.

Pour les jeunes étranger-ères, cette proportion est de 15,4%, ce qui se révèle nettement supérieur à celle des jeunes suisse-esses (4,3%).

La santé mentale des jeunes en Suisse

La première étude mandatée par l'UNICEF et réalisée par Unisanté sur la santé mentale des enfants et jeunes au printemps 2021 (<https://www.unicef.ch/fr/notre-travail/suisse-liechtenstein/sante-mentale>) dresse un tableau pour le moins inquiétant :

- 37% des enfants et des jeunes interrogé-es ont déclaré connaître des problèmes de santé mentale.
- 8% des jeunes interrogé-es ont déjà tenté de se suicider.
- 29 % d'entre eux ont déclaré n'avoir personne à qui parler de leurs problèmes.

Une autre étude, menée par Pro Juventute sur le stress des enfants et des jeunes en juillet 2021 (<https://www.projuventute.ch/sites/default/files/2021-08/%C3%89tude-sur-le-stress.pdf>), montre que 45% des jeunes de plus de 14 ans ont un niveau de stress «élevé» (tiers supérieur du syndrome global du stress). On relève un niveau de stress encore plus important chez les jeunes filles puisqu'il atteint 59%.

3.2 | Portrait qualitatif : observations de terrain

Au-delà de ces chiffres, les observations menées directement sur le terrain par l'équipe du secteur jeunesse permettent de confirmer certains constats, et amènent également d'autres éclairages sur la situation des jeunes.

Voici les éléments mis en exergue :

- **Problématiques concernant les infrastructures**
 - Un espace public fortement sollicité par les jeunes.
 - Manque d'espaces de rencontres de qualité pour le public – cible, notamment la nuit (exode vers Lausanne).
 - Difficulté à investir son temps libre (manque d'opportunités ?).
 - Difficulté d'accès aux loisirs, à la culture ou aux activités sportives.
 - Peu de filles prennent part aux activités organisées et moins de présence féminine sur l'espace public.
- **Problématiques liées à la citoyenneté**
 - Manque de reconnaissance des jeunes en tant que citoyen·es.
 - Déficit d'accès à la citoyenneté et de compréhension de la vie politique.
 - Désir des jeunes de participer davantage aux décisions sur les grands enjeux sociétaux et de s'impliquer via des projets.
- **Problématiques socio-économiques observées**
 - Détérioration de la santé mentale et augmentation de la détresse psychologique de la jeunesse depuis la crise socio-sanitaire.
 - Risque de précarisation rapide et de rupture sociale.
 - Rejet du milieu familial.
 - Accès au monde du travail difficile pour les personnes en recherche d'un premier emploi.

- Problèmes liés à la consommation excessive d'alcool ou d'autres substances.
- Réseau de soutien jeunesse existant difficilement compréhensible pour les jeunes (non recours des jeunes aux ressources de formation ou d'aide sociale existantes dans la région).

4 Missions

Sur la base de ces constats, la Ville a défini sept missions principales, qui englobent les réponses qu'une entité communale doit selon elle essayer d'apporter aux jeunes de sa région et leur entourage :

- 1 | Accompagner les jeunes de 11 à 25 ans dans leur développement, leurs activités et leurs projets.
- 2 | Assurer la promotion du lien social entre les jeunes en les soutenant dans l'élaboration et la réalisation de projets visant à favoriser le « vivre ensemble » et l'intergénérationnel dans la ville.
- 3 | Offrir conseil et orientation aux jeunes à risque d'exclusion et de précarisation.
- 4 | Favoriser une logique de subsidiarité et de complémentarité avec le reste du réseau actif dans l'accompagnement de la jeunesse, en plaçant cette dernière au centre.
- 5 | Constituer un observateur attentif des besoins des jeunes et de leur place dans les politiques publiques menées par la Ville.
- 6 | Être moteur dans la participation des jeunes à la vie citoyenne en partenariat avec les autres services de la Ville ainsi que les institutions partenaires.
- 7 | Former un centre de compétence transversal sur les questions touchant à la jeunesse au sein de l'administration communale, et jouer le rôle de porte d'entrée sur ces problématiques pour l'extérieur.

5 Secteur jeunesse

5.1 | Présentation

Afin de réaliser ces missions, un secteur du JECOS en a plus particulièrement la responsabilité : le secteur jeunesse. Comme expliqué précédemment, il est né de la volonté de regrouper l'ensemble de professionnel·les en lien avec la jeunesse dans le travail social afin d'assurer le lien avec l'ensemble des services de la Ville et les autres acteurs régionaux et cantonaux.

Cette organisation permet une meilleure coordination, une cohérence d'intervention accrue et un positionnement de cette équipe comme experte et référente pour toutes les questions en lien avec la jeunesse au sein de la Ville et à l'externe.

Cette entité centralisatrice des questions jeunesse et identifiable facilement par les partenaires permet également une optimisation du travail en réseau avec ces derniers et une plus grande proximité, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la prévention des risques ou simplement de l'animation socioculturelle.

Le travail du secteur jeunesse est basé sur une vision pluridisciplinaire, composée de trois champs d'actions différents mais liés à un terrain et un public similaires.



Dans les faits, des champs d'action partagés ainsi que des dynamiques communes se révèlent souvent aux yeux des professionnel·les du domaine.

5.2 | Valeurs

Les prestations du secteur vont du panel de l'animation de loisirs et de vacances jusqu'à la limite de l'appareil judiciaire. Toutes se basent sur un corpus de valeurs communes, des plus conceptuelles aux plus pratiques, qui irriguent la politique jeunesse dans ses différentes dimensions.

Ethique

- Respecter la libre-adhésion.
- Garantir le non-jugement.
- Favoriser la participation et l'émancipation des jeunes.
- Assurer le bien-être des jeunes dans les activités.

Soigner la relation à l'autre

- Développer et maintenir une relation de confiance, de partage et de solidarité, afin de faciliter le lien.
- Garantir la politesse, le respect du cadre et des différences ainsi qu'une reconnaissance de l'autre.

Responsabilité

- Recevoir la parole, se rendre disponible et apporter une réponse.
- Se porter garant du maintien du lien.
- Questionner ses pratiques régulièrement.

Vision de soi

- Le secteur jeunesse n'a pas de monopole sur son champ d'action : participer à l'inclusion des jeunes yverdonnois dans la société et faire entendre leur voix.
- Aller à la rencontre des autres acteurs et actrices et pratiquer une logique de complémentarité.
- Maintenir le réseau et assurer la circulation des informations en son sein.

Transversalité

- Prendre en compte de la pluralité des jeunes et de la diversité de leurs besoins.
- Adopter une approche transversale et inclusive.
- Adopter une approche pratique interdisciplinaire, incluant des éléments liés au sport, à la culture, au soutien social, à la santé et à l'éducation.
- Valoriser la diversité.

Accueil

- Offrir des espaces de rencontre et d'échange tout en cultivant le respect des différences et le non-jugement.
- Promouvoir l'écoute, l'ouverture d'esprit et la bienveillance.
- Être capable de s'adapter et se montrer flexible face aux imprévus.

Communication

- Communiquer sincèrement et clairement en permettant une touche d'humour au passage.
- Préserver la confidentialité dans la limite du cadre légal.
- Adapter sa posture à l'interlocuteur.

6 Publics

En ce qui concerne les publics de la politique jeunesse, il convient de distinguer les publics-cibles, ceux sur lesquels nous allons intervenir, et les bénéficiaires indirectes, sur lesquels nous n'agissons pas mais dont nos actions visent à améliorer la vie.

Bénéficiaires directs :

→ Jeunesse

On entend par jeunesse la tranche d'âge des 11-25 ans (pré-adolescent-es, adolescent-es et jeunes adultes). Ces derniers et dernières présentent des profils socioéconomiques très divers : écolier-ères, étudiant-es, apprenti-es, jeunes déscolarisé-es, jeunes en emploi. L'évolution sociétale bouscule les âges et nécessite de prendre en compte une certaine perméabilité pour s'adapter aux rythmes différents qui mènent à l'âge adulte. Il convient donc de définir la période « jeunesse » comme une phase de progression entre l'enfant et l'adulte. Dans cette période, le rapport au monde évolue, les jeunes veulent avancer vers l'âge adulte, construire leur identité avec une indépendance propre à chacun-e.

Si l'on précise quelque peu la très large catégorie « jeunesse », l'on peut identifier deux catégories-cibles particulières nécessitant, au-vu des missions et objectifs de la politique jeunesse, des actions différenciées :

- Jeunes yverdonnois-es en risque d'exclusion ou de précarisation.
- Jeunes yverdonnois-es en besoin et ayant envie de s'engager dans des projets civiques et sociaux.

Ces catégories sont toutefois perméables. Le concept actuel du secteur jeunesse vise à permettre d'identifier au plus vite les risques et les opportunités, et de se positionner en fonction.

Bénéficiaires indirects :

→ Les parents et les représentant·s légaux·ales

- Ils et elles peuvent de manière ponctuelle être également group-cibles de certaines mesures, ou du moins être inclus-es dans certaines mesures (suivis individuels ou signalements à l'ORPM) La Ville cherche

à offrir un lieu où leur enfant peut créer du lien social avec ses pair-es ailleurs qu'à l'école mais aussi rencontrer d'autres personnes adultes hors des cercles familiaux et scolaires.

- La Ville permet aux enfants de participer à des activités culturelles et de loisirs que leurs parents n'auraient pas les moyens de financer.
- La Ville propose aux parents conseils et soutien dans la mission éducative qui leur revient.

→ La population

- Les habitant-es ont besoin de se sentir en sécurité. En cela, les services proposés par le secteur jeunesse permettent d'encadrer en partie cette population, en offrant des lieux de rencontres et/ou des activités tout au long de l'année et durant les vacances.
- Ils ont aussi besoin d'un certain calme passé une certaine heure de la nuit, c'est pourquoi les lieux de vie et d'activités ont des horaires bien définis, et que les mesures de déambulation et de prévention des risques ont pour effet de contribuer à réduire ces nuisances.
- Dans un cadre socioculturel mêlant plusieurs disciplines dont des activités sportives, culturelles et de restauration, le secteur jeunesse peut créer des événements ponctuels dans les quartiers qui favorisent la cohésion sociale et créent le lien entre les habitant-es d'un quartier (par exemple le tournoi de foot à la Villette, aux Moulins ou dans d'autres quartiers de la Ville, notamment dans le cadre des espaces publics à 5 minutes), en collaboration avec d'autres secteurs ou services.

→ Les partenaires

- Le travail fourni par la Ville permet d'entrer en lien avec des jeunes en rupture sociale et en cela les partenaires du réseau peuvent y trouver un intérêt, dans le sens où les travailleur-euses sociaux-ales peuvent expliquer aux jeunes les différentes aides existantes et favoriser l'accès par ces jeunes aux prestations (aide sociale, formation, aide juridique...).
- Les institutions d'enseignement (écoles, lieux d'apprentissage etc.) bénéficient également des prestations jeunesse proposées par la Ville car une amélioration du bien-être et du comportement des jeunes concerné-es ne peut que faciliter l'accomplissement de leur mission.

7 Axes d'interventions

Comme dit précédemment, l'activité du secteur jeunesse s'organise autour de trois champs d'actions distincts bien que souvent entremêlés.

Ces champs impliquent diverses logiques d'intervention ainsi que des batteries de mesures ad hoc.

1
Délégation
à la jeunesse

2
Animation
socioculturelle

3
Travail social
de proximité

1 | Délégation à la jeunesse

Description

Associer et impliquer autant que possible les jeunes, aux réflexions, projets et manifestations qui les concernent, puisque la politique communale de la jeunesse doit être menée par, pour et avec eux et elles.

En complément à l'éducation reçue dans le cadre de la famille et à l'école, les enfants et les jeunes doivent être encouragés dans leur développement, faire des expériences, prendre part à des processus participatifs leur permettant d'exprimer librement leur opinion et d'être entendu-es par les adultes qui les entourent, qu'il s'agisse de bénévoles, professionnel-es ou représentant-es des autorités. Les enfants et les jeunes prennent ainsi progressivement des responsabilités, gagnent en autonomie et deviennent des acteurs et actrices qui trouvent leur place dans la société et qui contribuent à son développement.

Prestations

- Apporter conseil et appui aux jeunes dans leurs projets à but social, culturel, politique, environnemental ou sportif.
- Mettre en place des projets par, pour et avec les jeunes.
- Assurer des liens avec le réseau de partenaires associatifs et institutionnels actifs auprès des jeunes.

Public-cible

- Prioritairement les jeunes jusqu'à 25 ans.
 - Une attention particulière est portée aux jeunes issu-es de la migration, en situation de handicap, en décrochage scolaire, en désinsertion sociale, ou présentant d'autres vulnérabilités.
 - Les représentant-es légaux-ales et les familles.
 - Les professionnel·les et les bénévoles qui les encadrent ou leur donnent un appui.
 - Les représentant-es des autorités communales, régionales et cantonales.
-

2 | Animation socio-culturelle

Description

L'animation socioculturelle promeut des actions sociales et culturelles au service de la collectivité. Elle vise à améliorer le vivre ensemble, la participation et la citoyenneté. Elle défend la qualité de vie des individus et de la population dans son ensemble en soutenant l'expression de leurs désirs, de leurs besoins et de leurs droits.

Au travers de son action, elle organise et soutient des activités afin de mobiliser des groupes et des populations en vue d'un changement social. L'animation socioculturelle participe au développement et au renforcement des compétences des individus. Elle se construit par la libre adhésion des publics à ses actions.

L'animation socioculturelle facilite les liens entre les différents groupes sociaux et favorise l'intégration et la solidarité. De plus, elle encourage les prises de conscience d'identités collectives et valorise la diversité.

Prestations

- Accueillir et aller à la rencontre des publics cibles.
- Construire et maintenir des réseaux.
- Mettre en place des projets socioculturels.
- Identifier et analyser les besoins sociaux des publics cibles.

Public-cible

L'animateur-trice socioculturel-le anime des institutions, services, associations ou mouvements. Son action s'adresse à un public très varié qui peut être constitué en priorité de jeunes et de jeunes adultes, mais s'ouvre également sur une vision familiale et communautaire.

3 | Travail social de proximité TSP Education

Description

Le travail social de proximité, aussi appelé parfois travail social hors murs (TSHM), consiste à aller à la rencontre des jeunes et des adultes en situation de vulnérabilité, dans leur environnement, en offrant des interventions adaptées à chacun-e, dans le but de préserver ou rétablir leurs liens avec la société.

Il s'agit de repérer et d'intervenir le plus tôt possible lorsque des difficultés se présentent comme le décrochage scolaire, la consommation de substances, l'endettement, des conflits entre jeunes ou avec le voisinage, etc.

La mission n'est pas d'assurer l'ordre public. En revanche, le TSP peut y contribuer par des effets indirects : il peut avoir un impact sur le sentiment d'insécurité, voire sur les incivilités (bruit, littering) et la délinquance, par son action de proximité et de soutien sur le long terme auprès des jeunes.

Par son action d'accompagnement et d'orientation, le travail social de proximité agit en complémentarité aux structures socio-sanitaires spécialisées. Il appuie les individus et les groupes dans leurs projets, les accompagne dans les processus d'élaboration en permettant à chacun et chacune de se réaliser et de s'intégrer dans son propre environnement. Le concept de libre adhésion prend ici une importance particulière: les personnes composant le public cible ne sont pas désignées par une instance judiciaire, sociale ou administrative (pas de mandat nominatif). Le ou la TSP ne peut ni ne doit imposer la collaboration avec les personnes rencontrées car il ou elle est entièrement tributaire du lien de confiance qu'il ou elle a su construire avec elles. Le fait que ce soit la personne qui accepte l'offre du/de la TSP la rend de fait actrice de la démarche. Le ou la TSP fait néanmoins le nécessaire pour faciliter cette adhésion.

Prestations

- Travail de rue.
- Accompagnement individuel.
- Appui éducatif.
- Activités et projets collectifs et/ou communautaires.
- Travail de réseau.
- Prévention et promotion de la santé.

Public-cible

- Tou·tes les jeunes entre 11 et 25 ans présent·es sur le territoire de la commune.
 - Un accent particulier doit être mis sur les jeunes en situation de vulnérabilité et sur la période de transition après l'école obligatoire (16-20 ans).
 - Font partie du public cible de façon indirecte : les parents, les proches, la communauté, les autres acteurs et actrices professionnel·les concerné·es.
-

Ces trois champs d'actions se déclinent, pour la politique jeunesse 2025-2028, en 6 axes d'interventions concrets, dont les mesures doivent s'adapter en fonction de l'évolution des contextes et des envies/besoins des jeunes.



VIE CITOYENNE

Vie citoyenne

- Conseil des jeunes.
- Easy Vote.
- Accueil des jeunes citoyens.



Ateliers

- Sport 1400.
- Studio d'enregistrement.
- Atelier Food Truck.



Education prévention

- Médiation nocturne.
- Prestations personnelles au travail.
- Travail de rue-déambulation.
- Suivis socio-éducatifs.
- Prévention et promotion de la santé.



Accueil libre

- Accueil 14-25 ans.
- Accueil ados 11-14 ans.
- Accueil filles.
- Accueil libre vacances.



Loisirs | Vacances

- Passeport Jeunes été.
- Passeport Jeunes automne.
- Sorties événementielles.
- Accueil libre été.



Vie associative

- Soutien logistique.
- Appui méthodologique.
- Soutien financier.
- Coordination transversale avec l'ensemble des partenaires.

8 Enjeux contextuels futurs

- La crise socio-sanitaire a laissé de nombreuses traces sur la jeunesse locale, aggravant les phénomènes d'exclusion, de décrochage scolaire, d'addictions et de désœuvrement observés chez certain-es jeunes. Diverses études ont démontré que la santé mentale des jeunes s'était passablement dégradée. Un gros travail de fond, impliquant des ressources importantes, devra être fait durant encore de nombreux mois afin de restaurer le lien et apporter le soutien nécessaire aux jeunes concerné-es.
- Comme mentionné précédemment, l'espace public est davantage fréquenté par les hommes que les femmes, et cela s'observe dès le plus jeune âge. Les activités organisées par le secteur jeunesse ne font pas exception à ce constat, la présence des filles y étant moins développée que celle des garçons. Une attention particulière au rééquilibrage est déjà portée par les équipes notamment lors des choix d'activités durant les accueils libres, mais il s'agit d'un défi à prendre à bras le corps pour les prochaines années.
- Yverdon-les-Bains est une ville en pleine expansion, avec de nombreux chantiers d'envergure à venir. Il est important que la jeunesse soit intégrée dans les réflexions sur la planification urbanistique, comme le futur quartier Gare-Lac ou le projet d'aménagement de la tribune des Rives.
- Une augmentation et une diversification de la migration, en lien avec la probable poursuite de la crise économique, pourraient amener à davantage de paupérisation. En effet, les ressortissant-es étranger-ères ont un risque de précarisation plus important que les habitant-es suisse-ses. Il faut cependant préciser que ce risque est beaucoup plus important pour les personnes en provenance de pays tiers, moins important pour les ressortissant-es des pays d'Europe de l'Est et identique aux Suisses pour les personnes originaires d'Europe de l'ouest. Cela pourrait donc intensifier le besoin en soutien à la jeunesse précaire.
- Le développement rapide du numérique et l'émergence régulière de nouveaux réseaux sociaux est et restera un défi pour les jeunes et celles et ceux qui les entourent. Ces nouveaux modes de communication demandent en effet une adaptation constante pour garder le contact avec la jeunesse et y jouer un rôle de modération et de prévention.

- Les enjeux en lien avec la jeunesse ne peuvent pas être rattachés à une commune : ils sont clairement régionaux. Les jeunes des communes aux alentours viennent à Yverdon- les-Bains pour leur scolarité obligatoire ou post obligatoire, leurs loisirs ou leurs activités professionnelles. Il est donc important à l'avenir de travailler sur une mise en œuvre régionale du travail social en faveur de la jeunesse. Ce travail se fait avec le Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS) qui prévoit de proposer aux communes un projet de travailleur·euses sociaux·ales itinérant·es, afin que les jeunes non- yverdonnois·es puissent également bénéficier de soutien individuel.

9 Axes de développement

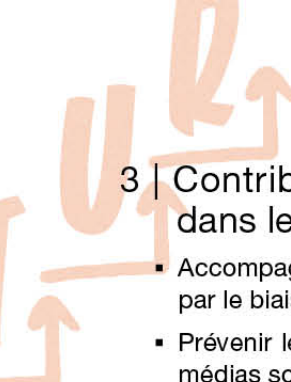
POUR LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES

1 | Être acteur·rice de prévention, promouvoir la santé, préserver la santé mentale

- Avoir une attention particulière à la santé mentale et psychique de la jeunesse et accroître les mesures destinées à la prévention des comportements à risque, tout en orientant les personnes en souffrance dans le réseau existant.
- Insister sur l'accessibilité pour toutes et tous aux mesures de soutien existantes.

2 | Aller à la rencontre de tou·tes les jeunes

- Intensifier les propositions destinées aux filles lors des activités, de manière à plus facilement entrer en relation avec ce public et écouter ses besoins spécifiques.
- Développer davantage d'occasions pour les jeunes de se faire entendre et respecter.
- Cultiver des espaces bienveillants et inclusifs, notamment à l'égard des populations minorisées ou discriminées comme les jeunes issu·es de la migration, en situation de handicap ou s'identifiant dans la diversité d'orientations sexuelles et d'identités de genre.



3 | Contribuer à l'accompagnement des jeunes dans le cadre des transformations numériques

- Accompagner et soutenir les jeunes là où ils et elles sont, y compris par le biais de la numérisation de la communication et les réseaux.
- Prévenir le cyber-harcèlement et construire une vision critique des médias sociaux.

4 | Favoriser le travail en réseau avec tous les partenaires et (surtout) les familles

- Impliquer d'avantage la famille dans la prise en charge éducative des jeunes.
- Soutenir et conseiller les personnes de référence et positionner le JECOS en tant que service de contact et porte-parole des enfants et des jeunes.

5 | Contribuer à une dimension régionale de la politique jeunesse

- Positionner le secteur jeunesse en tant qu'organe ressource de référence en matière de politique communale visant la jeunesse, à disposition des autres services au besoin, et responsable de l'organisation d'assises internes de la jeunesse.
- Renforcer la collaboration intersectorielle et la création de synergies au sein de la commune et favoriser l'échange d'informations entre les différent-es acteurs et actrices autour de la jeunesse.
- Développer les relations avec les professionnel·les de l'enfance et de la jeunesse des communes environnantes et avec les responsables de la politique enfance-jeunesse à l'échelon cantonal: collaboration et création de synergies, interface avec les associations cantonales et les associations faïtières nationales, et potentiel rôle de coordination de la plateforme régionale de travail social de proximité dans le cadre du CRPS.
- Travailler à un financement régional de l'action en faveur de la jeunesse.

6 | Contribuer à la citoyenneté et à l'intégration sociale des jeunes

- Encourager l'engagement social et bénévole des jeunes ainsi que leur prise de responsabilités.
- Offrir des opportunités d'apprentissage dans les domaines de la coopération, de la participation et de la démocratie.
- Permettre aux jeunes d'être davantage entendu-es en renforçant leurs possibilités de participation et la position du Conseil de jeunes d'Yverdon-les-Bains.
- Mobiliser les jeunes autour de réflexions pour favoriser l'inclusion et l'interculturalité.
- Renforcer les projets ayant pour vocation l'insertion sociale via le travail, en renforçant par exemple le projet food truck.

7 | Intégrer les jeunes dans le développement urbain

- Etre acteur dans le développement de la commune et intégrer les besoins et la voix des jeunes dans les réflexions urbanistiques futures.
- Représenter les intérêts des enfants et des jeunes et faciliter leur conciliation avec les autres intérêts publics.

8 | Développer de nouvelles prestations en réponse aux besoins

- Développer de nouvelles activités extrascolaires adaptées aux réalités mouvantes de la vie des jeunes, en lien avec le développement d'un pôle jeunesse aux Rives du lac.
- Renforcer la possibilité d'accueil des jeunes en situation de handicap, dans le cadre notamment de Passerelle Loisirs et d'autres partenariats avec les institutions locales.

9 | Travailler à une nouvelle image de la jeunesse

- Réduire les risques d'incivilités en offrant de lieux d'accueil et d'écoute en lien avec les évolutions de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

- Renforcer le soutien à la conception et la mise en œuvre de projets et initiatives portés par la jeunesse.
- Intensifier la communication et la valorisation des actions positives portées par la jeunesse.

10 Bases légales

→ INTERNATIONAL

- Convention internationale de l'ONU relative aux droits de l'enfant, 1989.

→ FÉDÉRAL

- **Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999** (Etat au 1^{er} janvier 2021), art. 67 al 2) : la compétence législative de la Confédération sur les questions concernant les enfants et les jeunes porte sur les normes de droit civil et de droit pénal qui régissent la protection des enfants et des jeunes et sur les activités extrascolaires des enfants et des jeunes.
- **Code pénal suisse** (RS 311.0), art. 386 : Celui-ci confère à la Confédération la compétence de prendre des mesures d'information et d'éducation ainsi que d'autres mesures visant à éviter les infractions et à prévenir la délinquance.
- **Message relatif à la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes** (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ), FF 2010 6197.
- **Loi sur l'encouragement à l'enfance et à la jeunesse** (LEEJ) du 30 septembre 2011.
- **Ordonnance du 17 octobre 2012 sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes** (OEEJ).
- **Standards suisse de la promotion de l'enfance et de la jeunesse**, 2010.
- **Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) pour le développement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons**, 2016.

→ **CANTONAL**

- Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) du 27 avril 2010
- Lignes directrices de la politique vaudoise de l'enfance et de la jeunesse, 2017.

11 Sources documentaires

- Publications des professionnel·les du domaine de la promotion et du soutien à la jeunesse disponibles sur le site du Relais : <https://relier.relais.ch/documentation/#documents>.
- Glaj Vaud, groupe liaison activités jeunesse : <https://www.glaj-vaud.ch/thematiques/politique-enfance-et-jeunesse/>.
- Publication « professionnel·le·s du domaine de la promotion et du soutien à la jeunesse dans le canton de Vaud » Lausanne 2019, Kim Carrasco, Frédéric Cerchia, Virginie Guisan, et Jean-Paul Stadelmann.
- Charte romande de l'animation socioculturelle. FédérAnim, 2018.
- Référentiel de compétences des métiers de l'animation socioculturelle, 2002.
- Etude sur le stress - pro juventute (<https://www.projuventute.ch/sites/default/files/2021-08/%C3%89tude-sur-le-stress.pdf>).
- Statistiques sur l'aide sociale 2021 (source <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.html>).

Merci

Le service Jeunesse et cohésion sociale remercie toutes celles et ceux dont la participation, l'expertise, et le dialogue ont contribué à l'élaboration de cette politique jeunesse

Merci aux collaboratrices et collaborateurs, aux institutions partenaires, mais surtout aux jeunes qui nous donnent l'envie de continuer le chemin ensemble.



